

**SYNDICAT NATIONAL DES AGENTS DES
DOUANES – CGT**

Montreuil, le 10/03/2023

La Secrétaire Générale du SNAD CGT

à

Madame la Directrice générale,

Objet : demande de revalorisation de l'allocation pour chiens de service

Madame la Directrice générale,

Je viens, par la présente, solliciter une revalorisation de l'allocation pour chiens de service.

En effet, le décret n°2003-449 du 16/05/2003 et l'arrêté du 16/05/2003 ont fixé le principe et le montant de celle-ci pour les maîtres de chiens. Cette indemnisation de 97 euros mensuels par animal prévoit de couvrir les frais de nourriture et entretien résultant de la garde du chien.

Cette indemnisation aujourd'hui ne couvre plus les frais réels engagés par les maîtres pour subvenir aux besoins élémentaires des chiens dont ils ont la garde. En effet, les prix des produits alimentaires pour animaux ont augmenté de 13 % en 2022, et pourraient même atteindre 41 % d'inflation en 2023 selon les études menées. Cette augmentation ne peut, ne doit pas être supportée par les maîtres de chiens, c'est une évidence.

La situation devient urgente pour nos maîtres de chien, dont le professionnalisme et l'engagement n'est plus à démontrer dans la lutte contre la fraude et le terrorisme, et dans les missions de sûreté.

C'est la raison pour laquelle je relaye cette demande de nos collègues, afin que vous examiniez cette demande de revalorisation à hauteur de 150 euros mensuels par animal.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de bien vouloir accepter, Madame la Directrice générale, mes salutations respectueuses

La secrétaire générale,
Manuela DONÀ